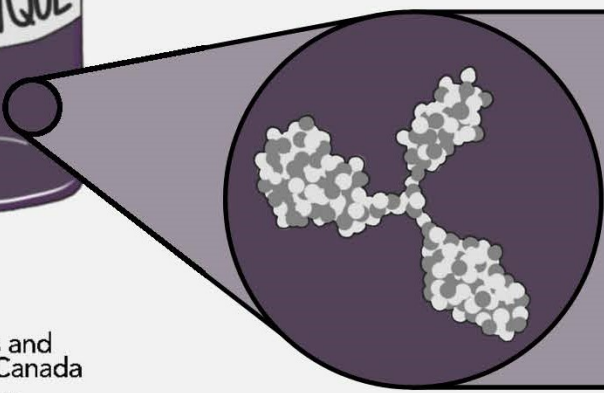


Lorsqu'une personne est atteinte d'une maladie inflammatoire de l'intestin, son système immunitaire attaque son tube digestif.

Les **PRODUITS BIOLOGIQUES** sont des médicaments utilisés pour traiter les MII. Ils bloquent une molécule immune particulière pour permettre la guérison du tube digestif.



Les produits biologiques présentent de grandes structures complexes.





Les **BIOSIMILAIRES** sont des médicaments biologiques qui sont similaires, mais non identiques, aux produits biologiques originaux.

E.G.

Remicade®



Inflectra® ou  
Renflexis®

Les produits biologiques étant complexes, les autres fabricants des biosimilaires ne peuvent pas produire de copies exactes. Les biosimilaires ne sont pas des médicaments génériques.



# Santé Canada

approuve tant les médicaments biosimilaires que les médicaments biologiques. Cela signifie qu'ils sont :

- Sûrs
- Efficaces

Toutefois, l'innocuité et l'efficacité du passage d'un produit biologique à un biosimilaire sont loin d'être démontrées.

Pour en savoir davantage à propos des changements de médicament pour des raisons non médicales, rendez-vous au :  
**[crohnetcolite.ca/options](http://crohnetcolite.ca/options)**



Crohn's and  
Colitis Canada  
Crohn et  
Colite Canada